

INVALIDITÉ DE LA DÉTERMINATION DU HILÂL PAR L'ARABIE SAOUDITE

(Publié le 18 Ramadan 1432/18 Août 2011 et traduit en 2019)

C'EST HARÂM DE CLÔTURER LE RAMADAN EN SE BASANT SUR L'ANNONCE DE L'ARABIE SAOUDITE

L'Arabie Saoudite a abandonnée la méthode relative à la shariah pour établir le début et la fin des mois islamiques. Ils ne le font plus par le fait de – chercher à - voir (ROU-YAH) la lune de ses propres yeux. Ils ont fabriqués leur propre calendrier et ils prennent les décisions relatives au Ramadan, à l'Aïd et aux mois islamiques en fonction de ça ; et non en fonction des ordres de Rassouloullah (sallallahou alayhi wa sallam).

AUJ OURD'HUI NOUS SOMMES LE 18 RAMADAN. MAIS L'ARABIE SAOUDITE A DÉJÀ DÉCIDÉE QUE L'AÏD SE FERA JEUDI 30 AOÛT.

Les faits suivants sont franchement dérangeant :

? L'emploi du temps du mois de Ramadan qui est entrain d'être distribué à Makkah Moukarramah et Madinah Mounawwarah cette année présente un mois de 29 jours (sans attendre de vérifier si la lune sera visible ou non le 29ième jour).

? Les années précédentes, les techniciens de surface de la Masjidoun Nabawi à Madinah, informaient, avant maghrib, ceux qui étaient en i'tikaf, que ces derniers doivent plier bagages et déguerpir car il a déjà été décidé que l'Aïd sera le <<lendemain>>.

Ce qui suit est un article écrit par mufti Muhammad Yusuf Danka, Imam de Croydon Musjid, en Angleterre :

AÏD EN PLEIN RAMADAN

Le gouvernement saoudien a créé un calendrier (Umm ul Qura) pour établir le commencement de tout les mois islamiques, que ce soit – pour - Ramadan, le Hajj ou l'Aïd. Ce calendrier est basé sur "l'apparition de la

INVALIDITÉ DE LA DÉTERMINATION DU HILÂL PAR L'ARABIE SAOUDITE

(Publié le 18 Ramadan 1432/18 Août 2011 et traduit en 2019)

nouvelle lune” et non la vision – à l’œil nu (Rou- yat hilal) - du croissant de lune, tel que requis par la shariah et la sounnah.

Due à cela, les annonces saoudiennes relatives au nouveau mois islamique se font 1 jour avant la véritable vue du nouveau croissant de lune. Ça fait plusieurs années de cela que nous assistons répétitivement à un tel fait.

Cette année (2011), le calendrier Umm ul Qura a été publié et ils y ont déjà écrit que lundi, le 29 Août 2011 sera le dernier jour de jeûne du Ramadan. Mardi, 30 Août 2011 sera l’Aïd al fitr. Et ce, même s’il n’y a pas, dans le monde entier, vision de la lune (Rou- yat Hilal) selon ce que requiert la shariah.

Beaucoup de massâjid aux Royaumes- Unis acceptent cela et suivent les annonces saoudiennes relatives à “l’apparition de la nouvelle lune”. Ils vont fêter l’Aïd en plein Ramadan et mettre en péril un jour de jeûne du Ramadan à cause du suivie aveugle des annonces saoudiennes.

Sayyidinâ Abou Hourayrah (radyallahou anhou) rapporte : le prophète (sallallahou alayhi wa sallam) a déclaré : *‘la personne qui délaisse un jeûne du Ramadan sans excuse validée par la shariah (être malade ou en voyage), même s’il jeûnait – par la suite - toute sa vie, il ne pourra pas compenser la perte de ce seul jour de Ramdan qu’il a – volontairement – manqué.’* (J âmi’ Tirmidziy/ Mousnad Ahmad/ Sahîh Boukhari)

Le jeûne du Ramdan est considéré comme étant si important en islam que si quelqu’un en rompt un jour intentionnellement, il doit effectuer 60 jours de jeûne continuellement pour compenser une telle omission. Il n’y a pas d’autres actes d’adoration concernant lequel la sanction – quand on se borne à le manquer - s’avère si sévère. Par exemple, si une solât devient qadhâ, rien que cette – unique/ seule - solât doit être faite en guise de compensation.

Nous devons être conscient de ce qui nous attend dans l’au-delà, du fait de se tenir devant Allah et répondre de nos actes, de la perte des récompenses et de la perte de la miséricorde que nous encourons en

INVALIDITÉ DE LA DÉTERMINATION DU HILÂL PAR L'ARABIE SAOUDITE

(Publié le 18 Ramadan 1432/18 Août 2011 et traduit en 2019)

suivant aveuglement les annonces de l'Arabie Saoudite. Bien sûr, nous devons nous préoccuper de l'unité de la oummah, mais ça devrait être basé sur le respect du Qur-âne et de la sounnah et non à cause des retombées – << lucratives >> – politiques. Il s'agit d'une adoration et de la sauvegarde d'un principe - islamique - de base fondamental.

Puisse Allah (soubhânahou wa ta'âlâ) nous accorder la capacité de nous unir sur la vérité et le droit chemin et que nous y soyons fermement maintenus, âmîne !

“L'apparition de la nouvelle lune” n'est pas un principe de la shariah déterminant le début et la fin des mois islamiques. Le principe Wâjib est de véritablement voir la lune (et en cas de non- vision de la lune, le mois se complète systématiquement à 30 jours, même s'il faut que ça soit toujours ainsi telle que c'est nécessaire – par exemple – en Angleterre à cause du ciel constamment nuageux, et pour les pays comme dans la région du pôle- nord, en se référant au pays le plus proche qui peut faire le Rou- yat hilal). Ceux qui suivent les annonces de l'Arabie Saoudite sont entrain de s'impliquer dans un péché majeur haineux d'abstention d'un fardh sown (jeûne obligatoire) de Ramadan, en plus du fait de fêter l'Aïd en plein Ramadan. Les organisations qui se conforment à l'Arabie Saoudite à ce propos, devraient être rejetées. À cause de quelques unions fictives, la loi d'Allah Ta'ala est entrain d'être rejetée.